



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le lundi 20 janvier 2025

Exportation de volailles et de produits de volailles

La stratégie sanitaire et les négociations menées par la ministre de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire et le gouvernement aboutissent à la levée des embargos des Etats-Unis et du Canada sur les importations en provenance de France

Après plus de 15 mois de négociation et de diplomatie sanitaire entre les autorités françaises, américaines et canadiennes, les États-Unis et le Canada ont levé leurs embargos sur certaines filières de volailles françaises. Ces embargos étaient consécutifs à la mise en place du programme de vaccination des canards contre l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) en France.

Les États-Unis ont levé le 16 janvier 2025 l'embargo sur les exportations françaises de volailles et de produits de volailles (à l'exception des canards), y compris sur les produits de génétique aviaire (œufs à couvrir et poussins d'un jour), ainsi que l'embargo sur les exportations de canards et de produits de canard provenant des autres États membres de l'Union européenne. Le 24 décembre 2024, le Canada avait levé toutes les restrictions sur les exportations de génétique aviaire française (œufs à couvrir et poussins d'un jour). Ces embargos avaient pris effet le 1^{er} octobre 2023, jour du lancement de la campagne française de vaccination contre l'IAHP chez les canards.

Après plus d'un an de négociation, les autorités françaises ont réussi à convaincre les autorités américaines et canadiennes de la sécurité de la vaccination contre l'IAHP. Ces dernières ont par conséquent annoncé la levée des restrictions sur les volailles non vaccinées et les produits/sous-produits dérivés de volailles provenant de troupeaux non vaccinés, tout en « maintenant la sécurité des échanges commerciaux agricoles ». Les autorités sanitaires françaises sont actuellement en contact avec leurs homologues américains et canadiens pour finaliser les modalités de reprise des exportations de génétique aviaire (œufs à couvrir et poussins d'un jour) vers ces destinations. Ce résultat est le fruit de la mobilisation et de l'excellente coordination de l'ensemble des acteurs impliqués à l'export en France (services de l'État, FranceAgriMer et filières professionnelles), aux États-Unis et au Canada.

La France poursuit actuellement sa deuxième campagne de vaccination obligatoire des canards contre l'IAHP. Cette campagne, combinée à l'application stricte des mesures de biosécurité, est en effet un pilier de la prévention vis-à-vis de l'IAHP.

Pour rappel, la consommation de viande, de foie gras et d'œufs – et plus généralement, de tout produit alimentaire - issus de volailles vaccinées contre l'IAHP ne présente aucun risque pour l'homme.

Contacts presse

Service de presse d'Annie Genevard
Tél : 01 49 55 59 74
cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère
Tél : 01 49 55 60 11
ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture
de la Souveraineté alimentaire
Hôtel de Villeroy
78 bis rue de Varenne
75007 Paris
www.agriculture.gouv.fr
@Agri_Gouv